

L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE
DES
ANIMAUX À FOURRURE

DANS LA
PROVINCE DE QUÉBEC

EXPOSÉ

Des meilleures méthodes touchant la reproduction des
renards et l'élevage domestique des
autres animaux à fourrure.

Par **E. T. D. CHAMBERS**
(Traduit de l'anglais)



PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE
L'HON. C. R. DEVLIN
*Ministre de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries.*

QUEBEC, 1913.



L'I

A

Des



LE RENARD NOIR DANS UN PARC D'ÉLEVAGE À SUMMERSIDE. I. P.-E.—

Montrant le genre d'enclos et la docilité du renard avec les personnes qu'il connaît.

Avec la bienveillante permission de Mme R. G. Strathie, Charlottetown, I. P.-E.

L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE
DES
ANIMAUX À FOURRURE

DANS LA
PROVINCE DE QUÉBEC

EXPOSÉ

Des meilleures méthodes touchant la reproduction des
renards et l'élevage domestique des
autres animaux à fourrure.

Par **E. T. D. CHAMBERS**
(Traduit de l'anglais)



PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION
L'Hon. C. R. DEVLIN
*Ministre de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries.*

—
QUEBEC, 1913.

SF403

C4513

282385

Le Retour Sociale
**L'élevage des
animaux à fourrure**
-14 Mars 1913-

L'intéressante brochure de M. E. T. D. Chamber sur l'élevage des animaux à fourrure dans la province de Québec, traduite par un officier du département de la Colonisation, vient d'être publiée en français.

Cette brochure vaut la peine d'être lue par ceux qui auraient quelque capital en disponibilité et qui ne sauraient comment l'utiliser d'une façon profitable.

Cette publication comprend un aperçu de la législation de cette province concernant la protection des animaux à fourrure tenus en captivité, des renseignements précis concernant l'élevage du renard, la façon de choisir un emplacement, de faire les enclos et les installations, les moeurs de cet animal et les moyens d'en tirer parti, la manière de le nourrir, d'en améliorer la race, etc.

Elle contient aussi d'importantes informations sur l'élevage du vison, de la moufette américaine, du rat musqué, du castor et de la loutre.

L'ouvrage se termine par une page de bibliographie pour mettre les intéressés en état de se renseigner davantage sur les sujets traités.

Cette brochure peut être obtenue sur demande au département de la Colonisation.

=

L

ce
la
qu

l'u
des
de
d'l
dol
ani
que
I
trei
disc
sen
vag
que

3—

L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE

DES ANIMAUX À FOURRURE

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Les animaux à fourrure diminuent sans cesse, excepté dans les régions de l'extrême nord, tandis que la demande pour les fourrures de haut prix et de qualité supérieure va toujours en augmentant.

Dès les débuts, la traite de la pelleterie a été l'une des sources principales du commerce, et l'un des facteurs les plus puissants de la découverte et de l'exploration de ce pays. Elle rapporte aujourd'hui une valeur annuelle de plusieurs millions de dollars. La chasse est si active que le nombre des animaux à fourrure décroît graduellement et que quelques espèces sont déjà presque éteintes.

Pour conserver les variétés précieuses et rencontrer la demande toujours croissante de marchandises de bonne qualité, le seul moyen qui se suggère semble être le recours à l'élevage des animaux sauvages en captivité, en suivant les mêmes procédés que pour l'élevage des animaux domestiques.

L'élevage des animaux à fourrure n'est déjà plus à l'état d'expérimentation, au moins en ce qui regarde le renard, le vison, la bête puante, et le rat musqué, et à moins de les élever en captivité et en grand nombre, ces animaux ne pourront survivre, dans un avenir rapproché, aux opérations des trappeurs et des négociants.

La Province de Québec est plus favorablement située pour l'élevage des animaux à fourrure que les autres provinces plus à l'Est, car la peau des animaux de valeur, n'atteint son plein degré de perfection que dans les climats très froids. Un naturaliste distingué, M. Ernest Thompson Seton, écrivant sur ce sujet dans une lettre récente, disait : "C'est une industrie qui, somme toute, intéresse le Canada plus que toute autre partie de l'Amérique, car pour que la fourrure atteigne une condition parfaite, il faut que les animaux tant à l'état sauvage qu'en captivité, soient élevés dans un climat froid. Il y a de merveilleuses chances de succès dans cette entreprise. Je crois que d'ici à dix ans tout cultivateur canadien-français entreprenant aura près de sa grange une petite annexe dans laquelle il nourrira avec les déchets, des animaux à fourrure qui doubleront son revenu. Il va sans dire que l'ancien système consistant à élever les animaux à fourrure sur une île ou sur une grande étendue de terrain a été mis de côté. La vraie manière est de les garder dans des cages et d'accorder les soins nécessaires à tous et chacun des animaux. C'est donc un travail que le cultivateur canadien peut faire. Le terrain requis est de peu d'étendue."

Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître les noms de ceux qui ont eu, jusqu'ici, le plus de succès dans l'élevage des animaux à four-

r
q

u
il
il
n
u
p
p

li
re
ar
w
da
qu

m
B
H
ho
re
de

sui
sit
no
J.
le
sor
I
fer
mu
rou
Que
C

rure dans des conditions moins favorables toutefois que dans cette Province.

L'Hon. Chs A. Dalton de Tignish, I.P.E., fut un des pionniers de cette industrie dans laquelle il a amassé une grande fortune. Il a commencé, il y a une vingtaine d'années, avec des renards noirs; il a réalisé un profit net de \$42,000 dans une année, et en 1912 il a organisé une compagnie par actions au capital de \$600,000 qui s'est rendue propriétaire du stock et de l'établissement.

Il y a quelque temps seulement, M. James Tuplin de Black Bank, I.P.E., a vendu son parc de renards argentés pour un montant de \$250,000; les animaux ont été transportés au Nouveau-Brunswick. Plusieurs autres fortunes ont été amassées dans cette industrie, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'Île du Prince-Edouard.

Dans notre province, même, on a atteint de magnifiques résultats; notons particulièrement M. Beetz, de Piastre-Baie, sur la Côte Nord, MM. Holt, Renfrew & Co., de Québec, et M. J. C. Calhoun, et Geo. Richmond de Gaspé. Le parc à renards argentés de M. Beetz est évalué au chiffre de \$300,000.

"La Cie Zootechnique de Labelle, Ltée.," poursuit avec succès l'élevage du vison. Sa ferme est située sur une île du Lac Chaud, à 150 milles au nord de Montréal, dans le Comté de Labelle. M. J. M. Marcotte, 61 rue St. Gabriel, Montréal, est le secrétaire de cette Compagnie, et M. A. D. Désormeaux, de Macaza, P.Q., en est le gérant local.

Plusieurs autres ont l'intention d'établir des fermes pour l'élevage de la bête puante et du rat musqué, et on se livre aussi à l'élevage des renards rouges dans différentes parties de la Province de Québec.

Ceux qui n'ont pas d'expérience en cette ma-

tière et qui désireraient se livrer à l'élevage des renards feraient bien de considérer, d'abord, s'il ne serait pas plus prudent de faire des essais d'une année avec des renards rouges, même dans le cas où on aurait les ressources suffisantes pour commencer avec une paire de renards noirs ou argentés, au prix de \$7,000 à \$10,000. Car il ne faut pas oublier que la différence entre un renard noir ou argenté et un renard rouge n'est que superficielle; c'est une différence de couleur seulement; ils ne forment pas réellement des espèces différentes; les habitudes, le traitement, la nourriture et les soins à donner à l'animal sont les mêmes, que le poil soit rouge ou noir.

Comme question de fait, il y a de bons profits à faire dans l'élevage des renards rouges. Une bonne peau vaut de \$8.00 à \$9.00, de sorte que si l'on considère que l'entretien d'un renard coûte à peu près un centin par jour, on constatera que l'élevage de ces animaux paie plus que celui des moutons ou des porcs.

Je ne vois pas pourquoi la province de Québec ne posséderait pas les plus grands et les plus riches parcs à renards du monde. Des milliers d'acres de terre peuvent être consacrés à cette industrie, et c'est un fait bien connu que les peaux possèdent d'autant plus de corps et de lustre que les animaux viennent de plus loin dans le nord. A l'heure actuelle on prétend que les peaux les plus riches de renard noir ou de renard argenté proviennent de bêtes élevées en captivité dans l'île du Prince-Edouard, mais c'est plutôt affaire d'hérédité, car il y a lieu de croire que les plus précieux des animaux qui ont fait souche dans cette île venaient de la Province de Québec. Une industrie établie dans le Nord de la province avec des sujets de bonne race produirait une fourrure non-seulement égale,

mais supérieure à celle que l'on trouve aujourd'hui dans les autres provinces.

PROTECTION DES FERMES.

La Législature a pris les moyens d'assurer la protection des renards et des autres animaux à fourrure tenus en captivité, en adoptant, à la session qui s'est terminée le 21 décembre 1912, le projet de loi proposé par l'Hon. Chs R. Devlin, qui décrète ce qui suit :

“Loi concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.

[*Sanctionnée le 21 décembre, 1912.*]

ATTENDU que certaines personnes dans la province de Québec se livrent à l'industrie de l'élevage ou de la reproduction des renards et autres animaux à fourrure tenus en captivité ;

Attendu qu'il est désirable d'encourager cette industrie, tant à cause de la diminution de nos pelleteries les plus riches, qu'à cause de la grande source de profits que cette industrie a donnés dans quelques-unes des provinces sœurs ;

Attendu qu'il est essentiel, pour réussir dans l'élevage de ces animaux en captivité, qu'ils soient protégés contre l'approche des étrangers ou d'autres personnes que leur propriétaire ou leur gardien ;

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Est coupable d'une offense et passible de la pénalité ci-après édictée quiconque, dorénavant, dans toute partie de la province, sans le consentement du propriétaire ou du gardien d'un “ranch”

ou d'un enclos où des renards ou d'autres animaux à fourrure sont gardés en captivité pour l'élevage, s'approche ou s'introduit sur les terrains privés du propriétaire ou des propriétaires des dits animaux, à moins de vingt-cinq verges de distance de la clôture ou de la palissade extérieure dans laquelle se trouvent situés les parcs et les tanières de ces animaux, et sur laquelle clôture ou palissade des avis interdisant l'entrée sur les dits terrains sont affichés de manière à être bien visibles à la dite distance d'au moins vingt-cinq verges. Il n'y a cependant pas d'offense s'il s'agit d'un voisin dans l'exécution de travaux reconnus ou imposés par la loi et les règlements municipaux.

2. Toute personne trouvée coupable d'une infraction à la section 1 de la présente loi est passible d'une amende de cinquante piastres au plus, ou de cinq piastres au moins, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement pour un terme de trois mois au plus, ou d'un mois au moins.

3. Est coupable d'une offense et passible de la pénalité ci-après décrétée, quiconque, en tout temps, dorénavant, dans une partie quelconque de la province, sans le consentement du propriétaire ou du gardien de tout enclos dans les limites duquel sont gardés, pour la reproduction, des renards ou des animaux à fourrure, et sur la clôture extérieure duquel sont affichés des avis, défendant de passer dans les enclos où sont gardés les dits animaux, et parfaitement distincts à une distance d'au moins vingt-cinq verges, passe en dedans de la clôture de cet enclos ou l'escalade, la brise ou s'y fraye un passage, afin de pénétrer dans le dit enclos, ou avec toute autre intention.

4
fra
d'u
cin
me
me
mo
4
abc
son
aut
les
soit
d'u
6
pré
sui
dic
7
cri
s'aj
stru
mo
8
sa
I
par
pas
d'u
vill
9—

IX
e,
lu
X.
la
se
i-
is
i-
s-
e-
is
la

1-
le
le
e
r
u

a
t
e
e
l
n
e
r
t
s
e
e
s

4. Toute personne trouvée coupable d'une infraction à la section 3 de la présente loi, est passible d'une amende de cent piastres au plus, ou de cinquante piastres au moins, et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de deux mois au moins.

5. Tout gardien peut tuer un chien errant ou aboyant dans les environs de tout enclos dans lequel sont gardés, pour la reproduction, des renards ou autres animaux à fourrure, ou troublant autrement les dits animaux, pourvu que le chien ainsi tué ne soit ni muselé ni accompagné de son maître ou d'une autre personne chargée d'en prendre soin.

6. Toute infraction à l'une des dispositions de la présente loi est punissable sommairement, sur poursuite intentée devant un juge de paix, ayant juridiction dans le district où l'offense a été commise.

7. Les dispositions de la partie xv du Code criminel, concernant les convictions sommaires, s'appliquent à toutes les poursuites intentées, instruites et jugées en vertu de la présente section, à moins d'incompatibilité.

8. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

LE CHOIX D'UN EMPLACEMENT.

Dans le choix de l'emplacement d'une ferme ou parc destiné à l'élevage du renard, il est bon de ne pas s'établir dans les limites ou dans le voisinage d'une cité ou d'une ville, ou même d'un petit village où les renards pourraient être troublés par

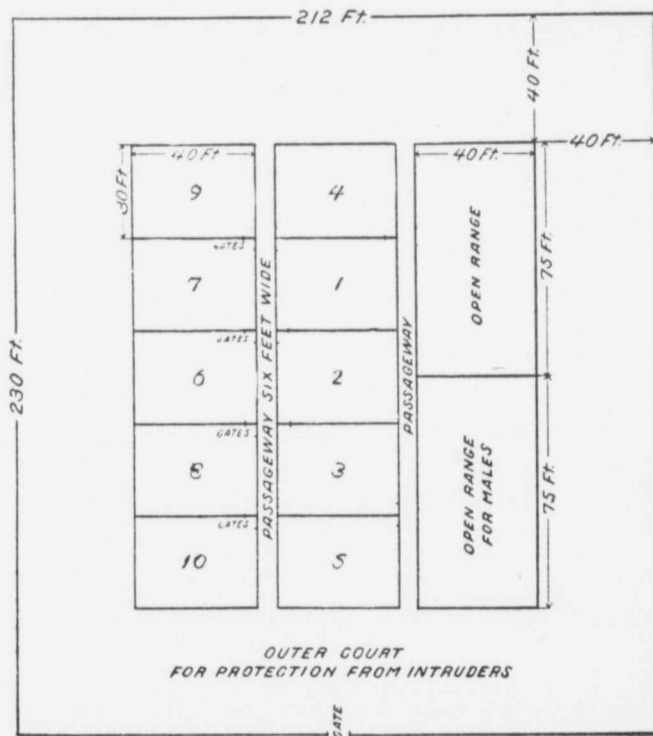
les visiteurs, car alors ils deviennent agités et défiants, et ne rapportent pas aussi bien. Les renards n'ont besoin que de peu d'espace, et quelquefois ils se trouvent bien dans des enclos de pas plus de quarante pieds carrés. On en a élevés avec succès dans des étables ou d'autres bâtisses de petites dimensions, mais pour obtenir une fourrure riche et épaisse et atteignant un maximum de valeur, il faut que l'animal grandisse en plein air, et que la nature seule lui donne la chaleur dont il a besoin. Les enclos peuvent être placés à quelques verges seulement de la maison du fermier, ou même, si l'on a le soin de ne pas recevoir les visiteurs, dans un endroit tranquille près d'un village.

Une étendue de cinq acres suffit amplement pour conduire des opérations sur une grande échelle, mais deux acres répondront aux besoins dans la plupart des cas, sauf pour les vieux établissements. Une demi-acre accommodera bien six paires de renards, ce qui est tout-à-fait suffisant pour débiter dans une entreprise de ce genre. Le choix du terrain peut dépendre des circonstances, mais l'on doit s'efforcer d'en choisir un sur lequel se trouvent quelques arbres ou des arbrisseaux. Ceux-ci fourniront aux animaux en même temps que de l'ombre, l'illusion d'une plus grande sécurité en les soustrayant à la vue; mais ces arbrisseaux ne doivent pas être élevés ni se trouver trop près de la clôture, car les animaux pourraient en profiter pour sauter en dehors de l'enclos. On s'est servi de terrains absolument déboisés avec assez de succès, comme aussi dans d'autres cas on a utilisé des enclos placés dans des bois épais. Les deux extrêmes sont à éviter, mais il vaut mieux avoir un grand nombre d'arbres que de ne pas en avoir du tout. Pour des fins de propreté on doit prendre de

préférence un terrain sablonneux quand il est possible de le faire.

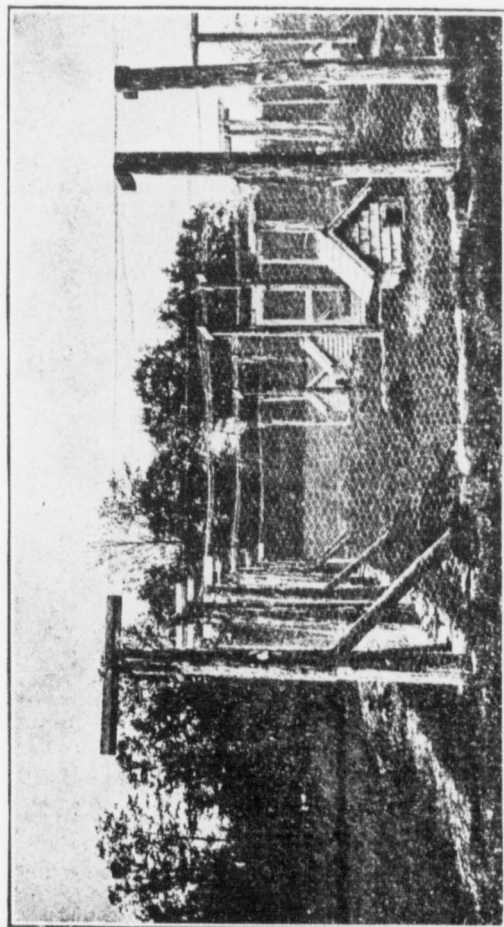
ENCLOS ET INSTALLATION.

On se sert généralement pour les enclos à renards de clôtures en treillis fait en broche de différentes grosseurs. Le fil No 16 galvanisé est assez fort, mais n'est pas aussi durable que le No. 14. La maille ne doit pas avoir plus de 2 pouces, car les jeunes renards sont capables de se faufiler à travers une ouverture de 3 pouces carrés. La clôture doit



avoir environ 10 pieds de hauteur, et être enfoncée de deux pieds dans le sol, tandis qu'au sommet on doit laisser surplomber deux pieds à l'intérieur, pour empêcher les animaux de s'échapper en grimpant. Un pied de la partie enfoncée sous le sol doit être recourbé à l'intérieur, et des pierres plates peuvent être déposées à la base pour empêcher que les bêtes ne s'évadent en creusant.

L'expérience démontre que cette précaution n'est pas absolument nécessaire, car, comme les renards ne cherchent à fuir qu'en creusant au pied de la clôture, tout danger est suffisamment prévenu en repliant simplement le fil dans le sol. L'emploi de pierres, du reste, constitue une dépense additionnelle bien minime. Le fil horizontal qui surplombe la clôture est facilement ajusté à des pièces fixées sur les poteaux. Cette précaution est essentielle, car les renards sont d'habiles grimpeurs, et, en hiver, la neige diminue souvent la distance du sol à la hauteur de la clôture. La disposition des compartiments dépendra nécessairement des circonstances, mais le plan général applicable dans la majorité des cas ne doit pas trop différer de celui que nous venons d'indiquer dans le diagramme ci-dessus. On représente sur ce plan un espace destiné à une grande cour extérieure, qui isole les petits enclos dans lesquels les renards sont réellement gardés. La cour extérieure indiquée dans la gravure n'a que 40 pieds de largeur, mais on pourrait bien la faire plus large, car le but à atteindre n'est pas autant d'accroître la sécurité des enclos que d'empêcher les curieux ou les animaux errants d'effaroucher les renards. Comme ceux-ci sont susceptibles de s'exciter rien qu'à la vue de personnes ou d'animaux, même placés à distance, il est préférable que cette cour contienne, si c'est possible, des broussailles et des arbres. La cour exté-

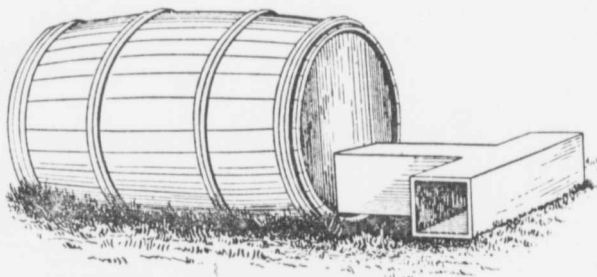


UN PARC POUR L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE DU RENARD DANS LE MAINE.

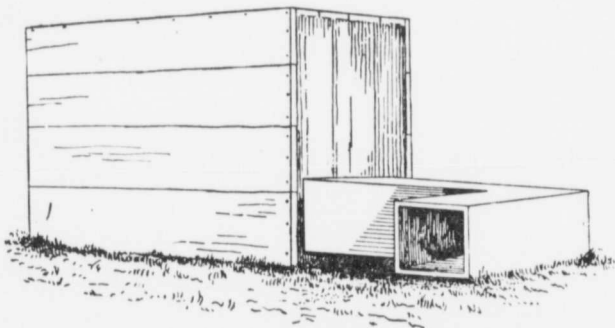
rieure
sont f
quels
placen
térieur
cas on
ger, n
aux n
pourra
maux.
dans u
ployer
ment,
tion d
hauteu
ment
deux s
fait p
d'une
d'autr
nombr
doit é
pouvo
comm
deux
gradu
besoin
d'un
avec
avoir
dans l
75 pie
les co
de lan
une c
renarc
dans

rieure est tenue sous clef, et les enclos intérieurs ne sont fréquentés que par les visiteurs réguliers auxquels les renards finissent par s'habituer. Si l'emplacement est suffisamment tranquille la cour extérieure peut être étroite, et même dans certains cas on peut s'en dispenser complètement, sans danger, mais on ne saurait attacher trop d'importance aux moyens à prendre pour éloigner tout ce qui pourrait être une cause d'excitation pour les animaux. Souvent ces enclos peuvent être situés dans un pâturage clôturé lui-même. On peut employer d'autres moyens encore pour obtenir l'isolement, comme la disposition de haies ou la construction de clôtures en planches à joints serrés d'une hauteur d'à peu près six pieds et placées immédiatement à l'extérieur des clôtures de broches. Il y a deux sortes d'enclos intérieurs; généralement on les fait pour l'accommodation d'un seul animal ou d'une paire d'animaux; mais on en fait aussi d'autres plus grands destinés à un plus grand nombre de renards à la fois. Chaque compartiment doit être pourvu de portes arrangées de manière à pouvoir déplacer les animaux facilement. Si l'on commence avec une paire de renards seulement, deux petits compartiments suffiront. On pourra graduellement en ajouter d'autres à mesure que le besoin s'en fera sentir, tout en ne s'écartant pas d'un plan d'ensemble permettant d'opérer toujours avec méthode. Les petits compartiments doivent avoir au moins 30 pieds carrés. Ceux indiqués dans le diagramme ont 30 pieds et les plus grands 75 pieds sur 40. Les passages donnant accès à tous les compartiments doivent avoir entre 4 et 6 pieds de largeur. Il y aura dans chaque compartiment une cabane ou un abri quelconque, car, bien que les renards se creusent souvent des gîtes eux-mêmes dans le sol, ils s'accoutument généralement avec

aisance aux abris artificiels. Ces abris affectent ordinairement la forme et les dimensions des chenils, soit de 4 à 5 pieds carrés, sur 2 à 3 pieds de hauteur, avec une entrée de 6 pouces carrés. Une petite porte à pivot ou à coulisses de 8 pouces carrés,



donnant accès au gardien, peut être ménagée à l'arrière de la cabane, mais cette ouverture n'est pas strictement requise, et si elle n'existe pas, il n'y en a que moins d'occasions de déranger la femelle au moment critique. Ces petits logements



peuvent encore admettre d'autres formes, bien que toujours faits de façon à empêcher la lumière de pénétrer. On peut se servir de barils ou de boîtes auxquels sont attachés des conduits d'une

à
C
r
L
e
le
n
n
A
n
q
fi
tu
qu
et
pe
de
m
le
sil
fe
va
sé
de
dé

15-

longueur d'à peu près deux pieds, avec un coude simple ou double. Les abris ainsi construits ressemblent assez aux gîtes que les renards se creusent eux-mêmes, mais il est douteux qu'ils leur soient préférables. On n'a pas à s'inquiéter de la litière pour ces boîtes, car les vieux renards s'en passent, ou trouvent ce qu'il leur faut dans les rebuts de l'enclos.

MOEURS ET ÉLEVAGE.

Les renards atteignent leur maturité à l'âge d'un an et quelquefois avant. Ils n'ont des petits qu'une fois par année, et les mois de février et de mars sont les mois du rut, c'est-à-dire le temps propre à l'accouplement. La période de gestation est d'à peu près cinquante jours. Il s'en suit que les petits naissent aux mois d'avril et de mai. Le nombre de la portée varie de deux à huit; la portée moyenne provenant d'animaux adultes est de cinq. A l'état sauvage les renards sont monogames. Le mâle n'a qu'une compagne, au moins il n'en a qu'une par saison, et, pendant que les petits profitent, il s'occupe volontiers de trouver la nourriture nécessaire. En captivité, cependant, on a quelquefois accouplé avec succès, un mâle, à deux et même à trois femelles. Dans certains cas, cela peut être désirable, si le succès de la ferme est déjà assuré, et ne pas présenter d'inconvénient; mais dans les débuts, il est préférable de manœuvrer les animaux par paire seulement. Il est aussi possible, ainsi qu'on l'a constaté, de laisser le mâle et la femelle ensemble pendant toute l'année sans mauvais résultats, mais il vaut beaucoup mieux les tenir séparés, excepté, cela va de soi, durant la saison de l'accouplement. On peut les accoupler en décembre ou janvier et les séparer en mars ou

avril. On doit continuellement tenir les femelles dans les petits enclos et leur enlever les jeunes dès qu'ils sont sevrés. Les mâles ne sont pas querelleurs si on leur donne à manger régulièrement, si ce n'est dans la saison du rut; on peut par conséquent leur permettre de courir ensemble durant la plus grande partie de l'année dans les grands enclos. Le but de la séparation des sexes n'est pas, comme plusieurs le supposent, d'empêcher le mâle de tuer les petits, car, à moins qu'il ne souffre de la faim, il est plutôt d'un bon naturel, et on l'a vu franchir de hautes clôtures pour procurer quelque chose à manger à sa progéniture. Mais sa présence nuit souvent à la femelle pendant la gestation et peut donner lieu à l'avortement; il excue mal à propos la femelle après la naissance des petits, et lui fait traiter ceux-ci avec une violence qu'ils ne peuvent endurer.

M. Frank F. Tuplin, de l'Île du Prince-Edouard, s'en tient à la méthode suivante dans le maniement de ses animaux reproducteurs:—“Le mâle et les femelles doivent être mis ensemble aussitôt que possible en octobre, de manière à les familiariser d'avance. Cela peut en effet prendre des semaines pour habituer deux renards étrangers l'un à l'autre, à la vie commune. Les choses peuvent se passer autrement, mais c'est la règle générale. Ils courent ensemble tout l'hiver et doivent être convenablement pourvus d'une nourriture variée: viande, poisson, etc.; mais pas de pommes de terre, ni de rats; il est bon de leur donner des croûtes de pain une fois par semaine, par exemple. Tous les jeunes reproducteurs doivent être bien nourris, mais non à satiété. La peau d'un renard gras il est vrai se vendra toujours bien à Londres, mais si les femelles sont trop abondamment pourvues leurs chances d'avoir des petits sont moins grandes, et

c'est également mauvais pour les reproducteurs. Dans le mois de mars on éloigne le mâle, et je dois dire qu'il faut être plus prudent à cette époque qu'en tout autre temps. La période de gestation est à demi écoulée, et l'on ne doit pas exciter la femelle, ni l'effaroucher. Il arrive souvent des avortements à cette période à cause de la négligence ou de l'ignorance du gardien. Il faut donc voir à éloigner le mâle sans plus d'excitation qu'il ne faut. Le gardien doit inspirer à la femelle qui porte des petits une confiance incessante. Quand elle s'aperçoit qu'elle est pour mettre bas, la femelle commence à regarder son gardien avec plus de méfiance. Son instinct de renard l'avertit qu'il pourrait lui enlever ses petits comme il lui a enlevé son compagnon, et plus le temps approche, plus elle le surveille de près. Elle observe chacun des mouvements inaccoutumés du gardien, et celui-ci doit prendre une allure désintéressée, comme s'il n'y faisait aucunement attention. En continuant à lui porter sa nourriture tous les jours, il s'apercevra un bon matin qu'elle ne vient pas au-devant de lui comme d'habitude, d'où il pourra conclure qu'elle vient de mettre bas. Il ne faut pas oublier qu'on a affaire à un animal sauvage et non à un animal domestique, et qu'aucun visiteur ne saurait en conséquence, être admis à ce moment. Il faut tout de même que le gardien continue ses visites; la femelle a besoin de manger tous les soirs et s'il remplit bien sa tâche, il gagnera les bonnes grâces de la mère; et celle-ci le lui prouvera en emmenant un bon jour ses petits avec elle; autrement elle pourrait se croire attaquée et s'éloignerait obsédée par la crainte que cet homme ne lui enlève ses petits. Peut-être irait-t-elle jusqu'à les cacher dans la neige; un grand nombre se perdent de cette manière."

Les renardeaux provenant des premières portées

sont plus aptes à avoir des petits la saison suivante que ceux nés de portées subséquentes ; mais ces premières portées sont souvent exposées à des pertes occasionnées par la gelée et le froid. Par premières portées, on entend celles du mois de mars. On rencontre moins de difficultés si les femelles ont leurs petits entre le 10 avril et le 10 de mai.

La durée moyenne de la vie des renards est d'à peu près douze ans, et ils rapportent jusqu'à l'âge de 10 ans environ.

À leur naissance les petits sont faibles et de la taille de tout jeunes chats ; mais si les choses se passent bien ils profitent rapidement, et à l'âge de six semaines ils commencent à sortir pour jouer en plein air, à laper un peu de lait et à prendre de temps à autre de la nourriture solide. S'il leur est permis de le faire, ils têteront pendant près de six mois. Les jeunes femelles ont des petits la saison suivante, alors qu'elles n'ont pas encore tout-à-fait un an, mais la portée excède rarement deux ou trois.

Les renards en captivité, comme à l'état sauvage, accusent une individualité bien distincte. Les uns sont meilleurs reproducteurs, d'autres refusent absolument de s'accoupler ou encore ne donnent pas de petits même s'ils s'accouplent. Leur nature sauvage caractérise toutes leurs actions et on voit rarement un renard absolument apprivoisé. Ils sont constamment dans la crainte, et ce n'est qu'avec beaucoup de soin que les gardiens peuvent parvenir à inspirer quelque confiance. C'est probablement la raison principale pour laquelle ils ne rapportent pas à des périodes régulières. Cette crainte peut distraire la femelle des attentions de son compagnon et nuire même à la fécondation, ou bien encore jeter la bête dans un état d'excitation telle qu'elle s'inflige des blessures

et donne prématurément naissance à sa portée. Mais, ce qui est pis, encore c'est que la mère après avoir eu des petits vigoureux, les maltraite parfois au point de les faire mourir, en voulant les soustraire à des dangers imaginaires; peu après leur naissance, on la voit souvent transporter ses petits ci et là dans l'enclos. Parfois elle creuse dans le sol et transporte les jeunes, un par un, de la boîte où ils sont chaudement, dans une cavité où ils seront exposés au froid. Elle les traîne de cette façon d'un trou à un autre, sauf à les ramener de nouveau dans la boîte, et voyagera ainsi jusqu'à ce qu'enfin elle les ait tellement meurtris qu'ils en meurent.

Pour obvier à ces difficultés, il ne suffit pas de garder les renards dans un endroit retiré ou éloigné des visiteurs. Car si l'on doit tenir les étrangers à l'écart, il n'en est pas moins vrai qu'un gardien doit visiter les petits tous les jours; il doit prendre tous les moyens de gagner leur affection. Ceci n'est pas facile et dépend beaucoup des dispositions de la personne chargée de ce soin. Quelqu'un qui ne prendrait pas un véritable intérêt à ces animaux, qui ne serait pas porté à s'y attacher et qui mettrait par conséquent plus de temps à comprendre leurs usages n'aurait pas grande chance de réussir. Une observation attentive et un certain sens d'intuition met le gardien en état de connaître d'avance l'humeur des animaux, d'interpréter leurs actes aux moments critiques, et d'agir sans retard ni violence. Il sait s'ils ont trop à manger, à quelle époque ils doivent être accouplés ou séparés. Il connaît les diverses phases de la gestation, ou quand une femelle doit rapporter, et dans quels cas les petits ont besoin de soins spéciaux, ou encore quand on peut les abandonner exclusivement aux sollicitudes de la mère. Sous le prétexte de cons-

tater le nombre des jeunes, il n'ira pas non plus troubler la mère dont il saura au contraire épier les mouvements pour s'assurer si les petits sont en bonne voie. Le gardien fera encore également bien de ne pas varier l'apparence ni la couleur de ses vêtements lorsqu'il visitera les animaux aux moments critiques.

A part ce qui se rattache à la propagation, l'élevage domestique des renards est une affaire bien simple, malgré qu'ils ne s'approvoient jamais, que dans des cas exceptionnels. Même les renards élevés en captivité, depuis plusieurs générations, restent sauvages, et, excepté quand ils sont très jeunes, ils manifestent de la méfiance pour les personnes. Cependant, la vie dans des enclos ne semble pas trop leur déplaire. Quand ils ne se sentent pas surveillés, ils jouent ensemble, ou reposent paisiblement couchés au soleil. Ils ne craignent pas le froid; la neige fait leurs délices. Quand la transition du froid intense au dégel est trop brusque, il n'est pas prudent de les laisser coucher sur la neige, car cela pourrait endommager la fourrure. Ils font rarement de grands efforts pour s'échapper, excepté dans les premiers jours de leur captivité. C'est ainsi qu'ils creuseront peut-être un pied tout près de la clôture si le fil pénètre dans le gazon. Si celui-ci ne descend pas à l'intérieur du sol, mais est simplement replié 2 pieds en dedans, à la base, ils gratteront dans l'angle, mais leurs efforts pourront évidemment aboutir qu'à peu de chose, étant obligés de travailler à travers les mailles. Si l'on place des pierres à la base du fil, ils ne font aucune tentative, car il semble bien que l'idée de creuser un conduit au-dessous de ces pierres ne leur vient jamais. On ne signale aucun cas où ils aient pu s'échapper en creusant, mais il en est qui ont réussi à s'évader en grim pant.

I
l
à
l
c
v
I
n
s
d
é

cl
en
S
le
ch
pl
l'e
tri
nc
tic
ils
à
la
fér
tra
fin
Ain
par
de

(
éta
var
rep
21—

us
es
en
nt
le
ix

Le fil qui surplombe au dedans, au sommet, les empêche de franchir la clôture, mais quelquefois en hiver, un gros banc de neige leur permet d'arriver à une élévation d'où ils peuvent sauter au dehors de la clôture. Dans plusieurs cas ils sont retournés d'eux-mêmes dans l'enclos, en grim pant de nouveau, ou ont été repris au piège dans le voisinage. Le renard en liberté ne grimpe pas dans les arbres, mais en captivité il y monte volontiers et y reste souvent des heures, retiré, ramassé sur lui-même, dans les branches épaisses d'un sapin ou d'une épinette.

e-
m
ie
ls
s,
és
r-
ie
se
e-
ie
s.
el
es
r-
ls
es
it
il
is
2
is
it
r
a
e
e
s,
s.
0

Bien qu'en général méfiants par nature, et enclins à regarder l'homme en ennemi, les renards en captivité s'accordent généralement entr'eux. S'ils sont bien nourris, ils se battent rarement, et leurs rixes alors n'ont pas de conséquences fâcheuses. Dans certains cas deux renards ou même plus, ont pu se liguier contre un autre et le tuer ou l'estropier gravement, mais ceci doit plutôt être attribué au fait qu'on ne les avait pas bien pourvus de nourriture, ou qu'on ne leur avait pas prêté l'attention voulue durant la saison du rut. Excepté quand ils sont jeunes, ils montrent les dents et cherchent à mordre le gardien s'il essaye de les toucher avec la main. Aussi, doit-on les séparer ou les transférer d'un endroit à un autre en les conduisant à travers des barrières ou des issues ménagées à cette fin, ou encore en les introduisant dans des boîtes. Ainsi enfermés, on peut en toute sûreté les expédier par chemin de fer, même si le trajet à parcourir est de plusieurs jours.

On a cru pendant longtemps que le renard argenté était un pur caprice de la nature. Mais en observant une sélection judicieuse, on constate qu'il se reproduit en toute ressemblance, en captivité, c'est

pourquoi l'élevage qui en résulte constitue plutôt maintenant un art.

Par-ci, par-là, on verra vendre à grand prix une peau de renard sauvage argenté; le cas est rare. Le vendeur dont l'animal a été élevé en captivité, a beaucoup d'avantage sur le chasseur. Ayant le contrôle absolu de son sujet, il l'engraisse ou le nourrit d'après une méthode éprouvée. Quand l'animal est dans son plus beau, avant que le poil ne commence à tomber ou à se détériorer, il le tue en observant toujours certaines règles et obtient une fourrure de parfaite qualité. Le chasseur, au contraire, s'estime heureux d'atteindre sa victime dès le mois d'octobre, ou tard au mois de mars, ou n'importe quand, à la première chance qu'il rencontre de mettre le *rusé renard* au bout de son fusil, de le prendre entre les dents d'un piège meurtrier, ou de l'attirer subrepticement vers le poison qu'il a semé pour le détruire; et alors la peau est avariée et la fourrure dans une condition imparfaite qui ne permet guère de réaliser plus de la moitié de sa valeur.

Un éleveur d'expérience conseille de débiter avec autant de renards que possible, car plus le parc reproduit les conditions de l'état sauvage, plus les chances de réussir sont grandes. Plus les sujets sont nombreux, plus ils sont satisfaits de leur captivité. On ne doit donc pas les séparer par des clôtures en planches. Si on leur permet de se voir, ils s'en montrent tout-à-fait contents.

La cour extérieure ou la cour de protection devra avoir les dimensions suffisantes pour contenir les petits enclos dont on pourrait avoir besoin dans un délai déterminé. Chaque couple de renards, ou chaque renard mâle avec ses deux femelles—qui donneront les mêmes résultats que deux couples—

on sait les manœuvrer—doit ou doivent occuper un espace de 30 par 40 pieds.

Il n'est pas bon parait-il d'empêcher le renard de gratter la terre ; c'est plutôt son exercice naturel, et l'exercice lui est nécessaire. Les uns recouvrent le sol de ciment, mais c'est une erreur ; fouiller la terre est en effet un préservatif contre la vermine. Les renards roulent aussi leur manger dans le sol, ce qui les protège également contre les vers auxquels ils sont très enclins.

LA NOURRITURE.

Le renard libre se nourrit d'une foule de choses, entr'autres de souris, de lapins, d'oiseaux et d'insectes, tels que sauterelles, criquets, et escarbots, et de baies selon les saisons. La viande, par conséquent, ne forme qu'une partie de sa nourriture. Certains éleveurs n'en ont cependant pas tenu compte, et lui ont donné beaucoup de viande, ou même rien que de la viande, à manger. Bien que cette dernière nourriture ne produise pas toujours de mauvais résultats, il est préférable de donner aux renards une nourriture variée, ajoutant à la viande, du pain, du lait, les déchets de la cuisine, de la galette à chien, toutes choses qu'ils aiment bien. En effet, les renards comme les chiens, sont presque omnivores, et il y a moins de danger à leur donner de tout qu'à les pourvoir trop abondamment à la fois et à des intervalles irréguliers. On a souvent à se plaindre de ce qu'ils mangent trop, ce qui les rend gras, lourds, et moins propres à la reproduction. Le poids normal d'un renard en bonne santé est de six à neuf livres, de sorte que ceux qui pèsent plus de dix livres sont trop gras. Engraissés à l'excès ils peuvent peser jusqu'au 16 livres. S'ils sont plusieurs dans le même enclos, quelques-uns

sont exposés à devenir trop gras, en effet les plus hardis ou les plus apprivoisés accaparent plus que leur part de nourriture.

Il ne faut jamais oublier que les renards en captivité réquièrent autant de soins que les autres animaux. Il est pourtant étrange que l'éleveur qui connaît les dangers qu'il y aurait à laisser ses chevaux ou ses bestiaux pénétrer en liberté dans l'endroit où il garde son grain, n'hésitera pas à jeter toute une carcasse à ses renards, leur permettant d'en manger à leur gré. Vu qu'ils ne meurent pas subitement d'avoir trop mangé ou qu'ils ne paraissent pas malades, on suppose simplement qu'ils en agissent comme s'ils étaient à l'état sauvage; on n'y voit donc aucun inconvénient, d'autant que cela exempte de leur donner des soins quotidiens. Quand même il n'y aurait pas d'autres raisons que d'entretenir des rapports plus fréquents, il vaudrait mieux leur donner une ration régulière tous les jours. Il est bon, cependant, de leur donner, de temps à autre, des os avec un peu de viande dessus, qu'ils rongeront à loisir. Il est également désirable de les régaler à l'occasion des choses qu'ils aiment le mieux: petits animaux sauvages, lapins, siffleurs, rats, souris et autres que l'on peut capturer ordinairement non loin des parcs. Naturellement on devra leur fournir régulièrement de l'eau fraîche et potable. En dirigeant à cette fin vers l'enclos les eaux d'une source ou d'un ruisseau on s'évitera beaucoup de travail.

Un quarteron de viande et une petite poignée de restants de table, constitue une ration quotidienne suffisante. Un éleveur qui a obtenu des succès donne à ses renards un quarteron de viande et une pinte de lait écrémé par jour. Un autre donne de la viande et une espèce de gâteau fait de farine de blé d'inde et de lait sûr. En fait de viande on utilise

le bœuf ou le mouton, sous forme de restants de boucheries : parties non-vendables et autres rebuts, ou, plus communément, de la viande de cheval que l'on se procure exprès. La viande de cheval convient bien aux renards et se recommande surtout par le fait qu'elle est peu dispendieuse. Dans tous les districts ruraux, c'est une affaire bien simple que de se procurer un cheval usé, que l'on abat, et dont on garde la carcasse sur la glace. Cela fournira la viande nécessaire pour plusieurs mois. Quand on opère près de l'eau ou de pêcheries, les éleveurs se servent de poisson, homard, ou autres produits de la mer, ce qui ne coûte rien, ou à peu près, et donne satisfaction. Les frais d'entretien se réduisent donc comparativement à peu de chose. D'après un estimé fait par un des éleveurs les plus pratiques, qui nourrissait son troupeau de viande de boucherie, et de lait écrémé, le coût d'entretien d'un renard, en supposant que cet éleveur eût payé pour tout, serait d'un centin par jour. Mais dans le cas en question, la dépense était moindre, car on avait utilisé les déchets de la cuisine, et les voisins en avaient aussi fournis.

En résumé, on constatera que ce qu'il faut surtout retenir, c'est de donner aux renards une nourriture convenable, de les surveiller avec soin, pendant le temps de la reproduction, de prendre garde de les effaroucher, d'agir plutôt de façon à gagner leur affection. Il faut étudier attentivement leur caractère, et ne jamais perdre de vue que les renards, étant des animaux sauvages, requièrent plus de soins que les animaux domestiques.

Les maladies fatales sont presque inconnues chez les renards en captivité ; mais il n'y a pas de doute qu'à moins d'être bien nourris et constamment

pourvus d'eau fraîche, ils seraient sujets aux maux que la malpropreté engendre. Les renards et les chiens ont pour ennemi commun la puce ; quelquefois ils souffrent aussi de la gale. La puce (*Pulex irritans*), est une peste qui les incommode beaucoup. Sous le coup de sa piqûre, ils se grattent et se mordent, se détériorant ainsi la peau ; ce qui leur donne une apparence chétive. Les puces se propagent dans la litière, dans le sable, dans la fourrure même des renards ; et ceux-ci peuvent encore les prendre en venant en contact avec des animaux fraîchement tués. Les remèdes employés contre la gale peuvent aussi servir à détruire les puces. Il est bon de saupoudrer de sel les alentours des tanières.

Celles-ci doivent être arrosées et désinfectées à l'intérieur comme à l'extérieur ; on doit les nettoyer et les débarrasser de toutes matières animales en décomposition. Cette propreté aidera beaucoup à surmonter les difficultés. Les vieux os, la viande putréfiée, etc., à part du fait qu'il s'en dégage une odeur désagréable, attire les puces et les autres insectes parasites.

On doit faire disparaître des enclos tous les charçons, car non-seulement ils se mettent dans le poil et dans la queue des bêtes, mais aussi ils en détruisent la beauté.

L'apparence du poil indique bien dans quelle condition se trouve le renard. Si l'animal est en bonne santé, il aura la peau douce et souple, la fourrure épaisse et luisante. Bien des causes peuvent agir sur les conditions de la fourrure, telle l'exposition au froid, à la chaleur, et à l'humidité ; l'abri et la nourriture exercent aussi leur influence.

L'ÉLEVAGE EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA RACE.

Pour tirer profit de l'élevage du renard il faut absolument compter sur l'amélioration de la race au moyen de la sélection. Plus l'animal sera noir, plus la peau aura de valeur. Par conséquent l'éleveur doit travailler en vue d'obtenir une reproduction de renards absolument noirs, ou aussi noirs que possible. Pour atteindre ce but, il faut conserver les animaux les plus noirs, c'est-à-dire les plus précieux, pour les fins de la reproduction, et ne vendre que ceux de moindre valeur. On est souvent tenté de vendre de préférence les animaux de grands prix, mais à la longue ces animaux rapporteront davantage s'ils sont gardés pour la reproduction. Les chances de modifier ou d'améliorer les races sont aussi grandes si l'on opère avec les animaux sauvages que si l'on opérerait avec des animaux domestiques. La chose est prouvée pour ce qui regarde le renard. Les prix les plus élevés obtenus pour des peaux de renards argentés l'ont été pour des peaux de bêtes élevées en captivité et améliorées par la sélection. Comme le renard argenté n'est qu'une variété de couleur du renard rouge, on pourrait craindre que la couleur de sa progéniture ne retournât au rouge. Cependant, les renards argentés élevés en captivité ont presque invariablement produit une descendance de couleur argentée. On croit que la sélection prolongée peut faire disparaître tout danger de retour au rouge, si par hasard l'on opérerait avec des animaux provenant de sujets de cette couleur. On a peu de preuves à l'appui de cette prétention ; on peut toutefois citer l'expérience d'un éleveur. Celui-ci en commençant avec une femelle rouge et un mâle argenté, avait obtenu cinq jeunes : deux rouges, deux croisés, et un argenté. Accouplant ensuite

le renard argenté provenant de ce croisement avec un autre argenté, tout à fait étranger, il eut comme résultat deux croisés et un argenté. On fit ensuite reproduire ce dernier pendant deux saisons consécutives et les sept petits recueillis pendant ces deux années étaient argentés. L'élevage en vue du bon tempérament ou des bonnes dispositions de l'animal est presque aussi important que l'élevage en vue de la couleur. Ceci, par exemple, n'a pas encore été tenté sérieusement, mais si la chose était possible, cela aiderait indubitablement à surmonter certains obstacles. En choisissant les sujets qui ont le moins d'aversion pour l'homme, et en tenant compte des autres qualités, comme d'être prolifique, on obtiendrait une race qui rapporterait régulièrement tout comme les animaux domestiques. Cette race avec le temps se domestiquerait certainement. Ce serait un beau résultat et qui justifierait bien les efforts faits pour l'obtenir. Quoiqu'il en soit, ce but ne sera probablement pas atteint par ceux qui les premiers ont pu y songer. Chaque éleveur n'en doit pas moins noter les progrès, même peu sensibles qu'il réalise. Outre que tout le monde en bénéficiera, cela contribuerait à assurer le succès définitif de l'industrie.

Pour le bénéfice de ceux qui désireraient pousser plus loin leurs recherches sur ce sujet de l'élevage des animaux à fourrure, en puisant aux sources mêmes, j'énumère ci-après les noms de diverses personnes qui peuvent leur fournir des renseignements :

John Beetz, Piastre Baie, Co. Saguenay, P.Q.

Holt, Renfrew & Co., Quebec, Que.

J. C. Calhoun, Gaspé Bassin, P.Q.

Geo. Richmond, Gaspé Bassin, P.Q.

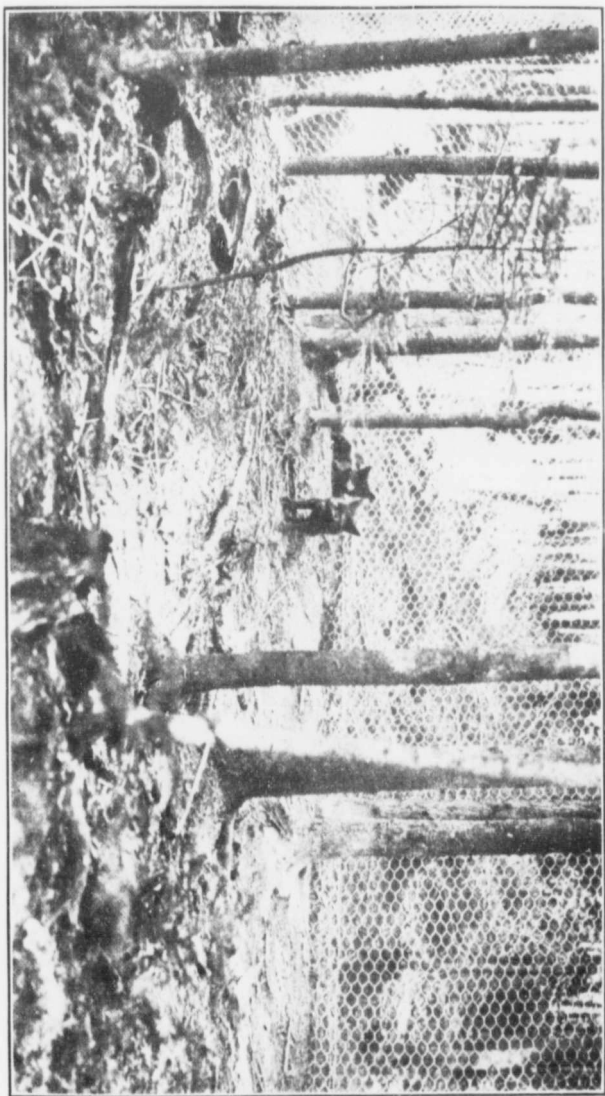
The Cascapedia Silver Black Fox Company,
Ltd., Grand Cascapedia, P.Q.

ment avec
er, il eut
é. On fit
ux saisons
endant ces
e en vue
dispositions
que l'éle-
emple, n'a
si la chose
ent à sur-
issant les
homme, et
nme d'être
apporterait
ix domes-
estiquerait
at et qui
enir. Quoi-
pas atteint
r. Chaque
grès, même
it le monde
r le succès

ent pousser
le l'élevage
ix sources
le diverses
renseigne-

ay, P.Q.

Company,



UN COUPLE DE RENARDS NOIRS SUR UNE FERME DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.—
Le couple d'animaux représente une valeur de six à sept mille piastres.
Enregistré par l'Éditeur du "East and West," Toronto et publié avec sa bienveillante permission.

de
P.
S
T
S
I
C
dal
T
Bur
M
Mor
M
Che
N
Ltd.
No
Harl
TH
Wes

The Chas Dalton Black & Silver Fox Co., Tig-
nish, P.E.I.

B. L. Raynor, Alberton, P.E.I.

J. H. Hunter, Alberton, P.E.I.

Capt. Champion, Alberton, P.E.I.

J. T. Profitt, Alberton, P.E.I.

Harry Lewis, Alberton, P.E.I.

Jas. Tuplin, Black Banks, P.E.I.

Frank F. Tuplin, Summerside, P.E.I.

Hubert Howatt, Summerside, P.E.I.

A. C. Saunders, Summerside, P.E.I.

Maritime Black & Silver Fox Co., Central Be-
deque, P.E.I.

J. H. Smith, Tryon, P.E.I.

F. G. Lang, Tryon, P.E.I.

Dr Huston, Kensington, P.E.I.

A. E. MacLean, Sunny Brae Farm, South West,
P.E.I.

Spring Park Fox Co., Charlottetown, P.E.I.

Thos. Carruthers, Summerside, P.E.I.

T. L. Bowerman, Wyoming, Ont.

Samuel Lucas, Wyoming, Ont.

R. B. et L. V. Croft, Middleville, Ont.

Coverdale Fox Farm, Ltd., Bureau Chef, Cover-
dale, Albert Co., N.B.

The Gulquac Black Fox Breeding Co., Ltd.,
Bureau Chef, Woodstock, Carleton Co., N.B.

Moncton Black Foxes, Ltd., Bureau Chef,
Moncton, Westmoreland, N.B.

Murray Corner Black Fox Co., Ltd., Bureau
Chef, Westmoreland Co., N.B.

New Brunswick Tuplin Irving Black Foxes,
Ltd., Bureau Chef, Bouctouche, Kent Co., N.B.

Northern Foxes, Ltd., Bureau Chef, Black's
Harbour, Charlotte, N.B.

The Provincial Fox Co., Ltd., Bureau Chef,
Westfield, King's Co., N.B.

Sackville Black Foxes, Ltd., Bureau Chef, Sackville, Westmoreland, N.B.

The Scotch Settlement Fox Ranching Co., Ltd., Bureau Chef, City of Moncton, N.B.

Fundy Fox Co., St. John, N.B.

LE VISON.

Grâce aux prix élevés de la fourrure, l'élevage domestique du vison promet de bons profits. Nous avons déjà parlé du parc à vison du Lac Chaud, situé dans le canton Lynch, et de ses succès. Les visons de la province de Québec sont les plus foncés en couleur et les plus précieux que l'on connaisse. On peut les élever en captivité sans difficulté, pourvu qu'on leur donne assez d'espace, et qu'on les tienne dans des conditions se rapprochant autant que possible de celles de l'état sauvage.

La principale difficulté c'est peut-être de se procurer les premiers sujets. C'est à cause de cela que ceux qui ont réussi à en élever ne consentiront à s'en départir que contre des prix excessivement hauts. L'éleveur de moyens, fera bien de les acheter tout de même, à cause des difficultés d'apprivoiser l'animal sauvage, s'il n'est capturé très jeune.

Le meilleur temps de prendre les jeunes visons sauvages est en mai ou en juin, alors qu'ils commencent à courir avec la mère. Quand on peut en saisir les traces le long des ruisseaux à cette saison de l'année, il est possible de localiser leur nid sur les points les plus élevés du rivage. On peut alors en retirer les jeunes, ou simplement s'en emparer au moment où ils quittent le trou.

Au Lac Chaud on a pu accommoder une soixantaine de visons dans un enclos de cent pieds de diamètre. La clôture est faite de broche en treillis

avec des mailles d'un demi pouce. Cette maille ne doit jamais avoir plus d'un pouce; autrement les jeunes visons pourraient s'évader à travers. On est actuellement à améliorer l'enclos en lui donnant une étendue de 2,000 pieds de longueur par 1,200 de largeur à l'une de ses extrémités et 300 à l'autre. On estime que dans l'enclos ainsi agrandi il y aura place pour trois mille visons. La nouvelle clôture est en ciment et elle aura une hauteur de huit pieds.

Ceux qui ont l'intention de se livrer à l'élevage du vison feraient bien de solliciter la permission de visiter le parc du Lac Chaud ou d'obtenir des renseignements de M. J. M. Marcotte, 61 rue St-Gabriel, Montréal, secrétaire de la compagnie.

L'enclos renferme une multitude de petites collines où les visons peuvent se faire des cachettes semblables à celles qu'ils se construisent lorsqu'ils sont en liberté. Une petite partie du lac, faisant baie à l'une des extrémités de l'île, se trouve incluse dans le parc de manière à fournir aux animaux de l'eau à boire en même temps qu'un endroit où ils peuvent se baigner.

On a construit bon nombre de petites maisonnettes ou garennes au niveau de certains rochers abrupts et les animaux aiment à les fréquenter et y construisent leurs nids.

La saison d'accouplement pour le vison est la première quinzaine du mois de mars, et les petits naissent six semaines après. Ceux-ci varient en nombre de quatre à six par portée; ils naissent sans poil et sont aveugles pendant les quatre ou cinq premières semaines. Ils sont très agiles et enjoués comme les jeunes chats. Bien qu'on ne les sèvre qu'à l'âge de huit à dix semaines, la mère commence à leur faire manger de la viande dès qu'ils peuvent voir. Jusqu'à l'âge de trois à quatre mois la mère les nourrit de grenouilles, de poisson, de

souris, etc., puis les abandonne à leur propres ressources. Les jeunes apprennent vite à se suffire à eux-mêmes. Les visons ne vont pas par paires, différant en cela des renards.

Les visons sont absolument carnivores, et préfèrent la viande fraîche. Ils aiment beaucoup le poisson, mais il vaut mieux leur donner autre chose de temps en temps ; ils mangeront avec voracité les lapins, la perdrix, les écureuils, les rats musqués, les souris, les œufs d'oiseaux, et les volailles, quand ils peuvent en avoir.

BÊTES PUANTES OU MOUFFETTES.

(*Viverra Mephitis Gmelin*).

La peau de la bête puante est de plus en plus recherchée, depuis plusieurs années, à cause de la grande quantité que l'on en fait teindre et qui entre dans la confection d'une marchandise de haut prix connue sous le nom de "Marte d'Alaska". Comme question de fait, on ne peut fournir à la demande. Une peau de bête puante qui valait, il n'y a pas bien longtemps encore, 50c. à 75c., se vend maintenant de \$2 à \$5.

Il fut un temps où on avait de la répugnance à venir en contact avec cet animal à cause de l'odeur désagréable qu'il répand, tant en liberté qu'en captivité. Cependant, il est bien connu maintenant que cette mauvaise odeur, qui est le seul moyen de défense que la nature lui ait donné, n'est utilisée par cet animal, que lorsqu'il a peur. En captivité, les bêtes puantes s'appriivoisent facilement ; elles s'aperçoivent vite qu'elles n'ont rien à craindre. On peut les approcher sans difficultés, et si on les prend solidement par la queue on peut les transporter à de longues distances sans inconvénient.

La valeur d'une peau de bête puante dépend principalement de ses dimensions et de la distribution des couleurs. Les acheteurs l'évaluent sur l'étendue de ses parties noires, pourvu toujours qu'elle soit de saison et bien ouvrée. Pour la sélection il est donc important de choisir les animaux de couleur noire autant que possible et d'éliminer ceux qui ont des tâches blanches.

Le temps de l'accouplement est en février et au commencement de mars, et les jeunes viennent au monde en avril ou en mai. Généralement une portée est de quatre à dix petits et quelquefois plus.

Les tentatives d'élevage domestique faites jusqu'ici n'ont pas toujours réussi. L'ignorance des habitudes de ces animaux et des soins à leur donner en est la cause. Dans certains cas on les aurait trop entassés dans un espace restreint. On signale aussi le manque de capital pour donner à l'entreprise les proportions voulues. Bien qu'il ne soit guère possible de réaliser des profits dans l'élevage des bêtes puantes, en petit nombre, il est cependant prudent pour ceux qui n'ont pas encore d'expérience de faire des essais avec quelques couples seulement : deux douzaines de femelles et dix mâles par exemple. On pourrait alors leur donner toute l'attention nécessaire et les étudier avec soin, sans négliger les autres travaux de la ferme.

Quand on aura réussi avec un petit nombre, on pourra facilement agrandir l'enclos et augmenter le nombre des animaux. On prétend que pour réussir il faut débiter avec un capital d'au moins \$2,500. Une acre de terre fournira l'espace suffisant à 100 femelles et 25 mâles. L'enclos extérieur est en broche avec maille n'excédant pas un pouce et demi, afin d'empêcher les jeunes animaux de s'échapper. Le treillis doit être replié en dedans sur une couple de pieds, à une certaine profondeur

dans le sol et avoir une hauteur de sept pieds avec courbe semblable vers l'intérieur au sommet, tel que plus haut décrit en parlant du renard. Si on l'aime mieux on peut faire en ciment la clôture extérieure, ou la base de cette clôture. Il est bon de faire entrer dans les limites de l'enclos une source quelconque ou un petit ruisseau, ou le coin d'un lac, mais d'ailleurs le sol doit être sablonneux ou sec et d'égouttement facile. Si les enclos sont trop petits, les animaux auront à souffrir des puces et autres insectes. L'intérieur des enclos doit être divisé en compartiments. On se servira de clôtures de broches pour ces subdivisions, mais il n'est pas nécessaire qu'elles soient aussi élevées que celles de l'enclos extérieur. Les grands compartiments sont destinés aux femelles et les petits sont pour les mâles; on en réserve un autre pour les jeunes animaux après qu'ils ont appris à se suffire à eux-mêmes. Dans les compartiments de reproduction on pratique un certain nombre de petites tranchées recouvertes au sommet. Cela vaut mieux que les boîtes, les barils et les abris avec plancher en bois. Ces excavations doivent être assez profondes pour protéger les animaux contre la gelée.

Les bêtes puantes exigent une nourriture abondante et à des heures réglées, composée de viande et de légumes. Elles mangent toutes sortes de viandes et de poissons, les restes de table, les baies sauvages, les fruits mûrs, le blé-d'inde vert. Si l'enclos se trouve dans le voisinage d'un abattoir ou d'une boucherie, on peut leur servir des déchets. Les vieux chevaux constituent aussi une excellente nourriture. On a prétendu que 300 bêtes puantes peuvent manger 2 chevaux en une semaine. Si la ferme n'est pas éloignée d'une grande ville ou cité, les hôteliers et les restaurateurs garderont volontiers, sur demande, les restes de table, le pain

trop rassis, etc., pourvu qu'on veuille bien les envoyer chercher régulièrement.

Les cultivateurs seraient heureux de se débarrasser de la même manière de certains débris d'animaux et autres déchets. Si on ne les nourrit pas bien, les bêtes puantes mangent leurs petits.

LES RATS MUSQUÉS.

La demande du rat musquée va toujours croissant. Non-seulement on en fait des doublures de paletots ou de manteaux, mais encore, une fois teint, on en vend beaucoup comme imitation de "Seal Electrique."

L'élevage domestique des rats musqués ne présente guère de difficultés, et ils se multiplient rapidement. Ils font d'ordinaire leurs nids sur les bords des chenaux, dans les étangs poissonneux, etc., où ils se rassemblent volontiers. Ce sont des places idéales et aussi au lieu d'en changer, ils y demeurent plusieurs années de suite, même si on les prend au piège ou si on leur fait autrement la chasse pour s'en débarrasser. Les rats musqués n'ont pas peur du monde; ils se trouvent bien dans les endroits habités pourvu qu'il y ait des rivières, des cours d'eau, des lacs, des étangs, des marais, etc. Avec de l'eau et de quoi manger, ils sont dans leur élément et dans certains étangs on en prend des centaines chaque année. Si ces eaux produisent naturellement la nourriture, les rats se suffiront à eux-mêmes, à moins qu'ils ne soient assez nombreux pour tout détruire à la fois. Pour prévenir ce danger, on leur donne des rations de façon à assurer un approvisionnement constant d'année en année.

Les lacs et les eaux en général qui produisent en abondance le riz sauvage, le junc et le lis sont les

endroits par excellence où les rats musqués établissent leurs demeures ; ils aiment la graine et la racine du riz sauvage, ainsi que la racine du jonc et du lis dont ils se contentent quand la terre est gelée.

On peut aussi planter des artichaux, les rats en sont friands et la citrouille, dont la culture est si facile au pays. Un fait que ne doivent pas perdre de vue, non plus ceux qui désireraient se livrer à l'élevage de cette bête à fourrure, c'est qu'avec elle il n'y a pas besoin d'enclos, si les lacs, étangs ou autres pièces d'eau produisent d'elles-mêmes la nourriture.

Si les plantes nécessaires ne poussent pas seules, il faut semer le riz sauvage et planter des racines de jonc et de lis dans les lieux choisis pour l'établissement d'une colonie. L'éleveur fera bien de s'assurer ainsi de la nourriture que peut fournir la ferme, avant de se procurer ses sujets reproducteurs, car autrement ces plantes seraient dévorées avant qu'elles n'aient eu le temps de se développer.

Il y a des centaines d'endroits en cette province dont on pourrait faire d'excellents champs ou clos à rats, moyennant peu de travail. Ce sont généralement les terrains bas et marécageux où l'eau n'est pas assez profonde pour être éclusée ou utilisée. Ces endroits auraient besoin d'être entourés d'une clôture de broche. Le meilleur moyen serait peut-être de placer la clôture à plusieurs verges de l'eau pour empêcher les animaux de se frayer un passage en-dessous. Cette clôture devrait avoir cinq pieds de hauteur, avec en plus un pied sous le sol.

Le rat musqué diffère des autres animaux à fourrure, en ce que les femelles ont trois portées par saison. La première portée, celle du mois d'avril, donne généralement de six à neuf petits. On pré-

te
té
sa
l'o

ce
ra
ch
me
ma
de
le
cel
do
pro
sio

] tar
jeu
sai
tein
cla
vie
plu
l'él
cap

E
lout
giqu
dire
mes
vale
en é

tend qu'une femelle provenant de la première portée aura des petits elle même durant cette première saison. Ceci explique la capture de jeunes rats que l'on fait tous les automnes.

On serait porté à croire par conséquent, que ces animaux devraient augmenter en nombre très rapidement, mais il ne faut pas oublier qu'à part le chasseur ils ont un grand nombre d'ennemis; la moitié peut-être de ces animaux n'arrivent pas à maturité. A part l'homme, les principaux ennemis des rats musqués sont les oiseaux de proie, comme le hiboux, les faucons, etc., mais surtout le hibou; celui-ci en effet est un oiseau nocturne, ce qui lui donne un avantage pour prendre ses victimes à l'improviste. Le renard s'en nourrit aussi à l'occasion, de même que la loutre et le vison.

Il est regrettable que l'on détruise au piège autant de petits rats. Ce sont nécessairement des jeunes, car bien qu'ils profitent vite dès la première saison, cela leur prend plusieurs années avant d'atteindre leur plein développement, cependant on les classe au premier rang dès la première saison. Les vieux animaux sont plus gros et leur fourrure est plus précieuse que celle des jeunes. Mais pour l'élevage il vaut mieux choisir les jeunes que l'on capture plus facilement.

LE CASTOR ET LA LOUTRE.

Bien que l'on ait pu déjà garder le castor et la loutre en captivité, soit dans les parcs zoologiques ou comme animaux favoris, on n'a pour ainsi dire fait aucune tentative d'en faire l'élevage domestique sur une grande échelle. Cependant la valeur de la fourrure de ces animaux va toujours en augmentant et le nombre en diminue dans cer-

taines régions, ce qui fait qu'on commence à avoir l'idée d'en faire l'élevage plus en grand.

Cela demande une étendue de terrain considérable. Il faut, en effet, donner à la demeure du castor son entourage ordinaire, un terrain boisé, où abondent les arbres dont il se nourrit, le peuplier, le bouleau, le saule et l'orme. Si on peut ajouter à cela un bassin déchargeant dans un ruisseau dont les eaux coulent tranquillement sous une épaisse forêt, l'installation sera idéale. Dans ces conditions, le castor grandira et se multipliera sans plus de soins et sans autre nourriture que celle qu'il se procurera lui-même.

La loutre et le castor s'accoutument bien l'un de l'autre, on peut conséquemment les mettre dans le même parc. Nécessairement il faudrait assurer leur nourriture et voir à ce que les eaux soient bien fournies de poissons et de grenouilles dont la loutre est friande.

L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE D'ANIMAUX À FOURRURE EN RUSSIE.

On fait actuellement des efforts pour introduire l'élevage domestique des renards noirs et des renards argentés en Russie, et des engagements ont déjà été pris pour y transporter des jeunes, du Canada, en vue de la reproduction.

M. Vlademir Generosoff, assistant-commissaire agricole du gouvernement russe à St-Louis, Missouri, a donné à l'auteur l'information suivante :

“ Il y a un an ou deux, on a essayé sans succès
“ d'élever des Sables en Russie. Je crois que
“ si on n'a pas réussi c'est qu'on ne connaissait pas
“ suffisamment les mœurs de ces animaux et parce
“ qu'on les tenait dans des enclos trop petits. Il
“ est défendu de faire la chasse ou de tendre des

ivoir
sidé-
e du
é, où
olier,
outer
dont
aisse
ondi-
plus
il se

an de
ns le
surser
bien
loutre

X A

oduire
es re-
ts ont
lu Ca-

issaire
Mis-
nte :
succès
s que
ait pas
parce
ts. Il
ire des

“ pièges au “Sable” d’ici à deux ans. Les pay-
“ sans de la région Altai dans la Sibérie Centrale
“ élèvent des “Altai Wapiti” (qu’on désigne en
“ Russie sous le nom de maral) pour leurs cornes.
“ Ces cornes sont connues sous le nom de “panti”
“ quand elles sont rouges à l’intérieur et recou-
“ vertes de velours, et on les vend alors à des mar-
“ chands chinois pour des fins médicinales à de
“ très hauts prix, variant de \$50 à \$150 la paire.
“ Les pauvres animaux souffrent terriblement
“ quand on leur coupe les cornes, mais générale-
“ ment ils survivent à l’opération. Ces cornes
“ sont séchées et réduites en poudre.”

L’auteur désire en terminant remercier les éle-
veurs à qui il est redevable d’une bonne partie des
renseignements qu’il a pu recueillir et aussi à quel-
ques uns de ceux dont les travaux sont ci-après
mentionnés, particulièrement à M. Osgood, auteur
du bulletin sur l’élevage du renard argenté, publié
par le département de l’Agriculture des Etats-Unis,
Washington, à M. A. R. Harding pour son pré-
cieux ouvrage sur l’élevage domestique d’animaux à
fourrure, à MM. R. B. et L. V. Croft pour leur
série d’articles sur l’élevage des renards noirs et
argentés dans “Rod et Gun” au Canada, et à
Madame Strathie, veuve de feu le Rév. R. G.
Strathie, et au Rév. R. Douglas Fraser, éditeur de
“East and West”, Toronto, pour l’usage de ses
meilleures illustrations. Ceux qui désireraient avoir
plus de renseignements feraient bien de consulter
ces diverses publications.

BIBLIOGRAPHIE

- CROFT, R. B., and L. V., B.A., M.D.**—"The Culture of Black and Silver Foxes," in "Rod and Gun in Canada," March to December, 1912.
- CHAMBERS, E. T. D.**—"Fur-Bearing Animals," in "The American Encyclopedia of Agriculture," edited by Dr L. H. Bailey, 1908. (Vol. 111, pp. 395 to 405).
- CHAMBERS, E. T. D.**—"Game and Fur Farming," in "Annual Report for 1912 of The Department of Colonization, Mines and Fisheries, Quebec."
- COMEAU, NAPOLEON A.**—"Life and Sport on the North Shore". (Illustrated). pp. 440. Printed by the "Quebec Daily Telegraph," 1909.
- HARDING, A. R.**—"Fur Farming" (Illustrated), p. 237. A. R. Harding Publishing Co., Columbus, Ohio.
- HARDING, A. R.**—Also various articles in "Hunter, Trader, Trapper," and in "Camp and Trail," same publishers.
- LARKIN, JAMES J.**—"Fox Farming," in the Utica, N. Y., "Globe".
- LAUT, AGNES.**—"The Story of the Trapper".
- MARTIN, HORACE T.**—"Castorologia, or the History and Traditions of the Canadian Beaver," (1892).
- OSGOOD, WILFRED H.**—"Silver Fox Farming," "Farmers' Bulletin, 328, of the U. S. Department of Agriculture," Washington.
- PUYJALON, H. de**—"Histoire Naturelle à l'usage des Chasseurs Canadiens, et des éleveurs d'animaux a fourrure."
- PUYJALON, H. de**—"Petit Guide du Chasseur de Pelleterie," (Montreal, 1893).
- SETON, ERNEST THOMPSON.**—"Wild Animals of North America."
- STEVENSON, CHARLES H.**—"Utilization of the Skins of Aquatic Animals," in the "Report of the U. S. Commission on Fish and Fisheries, (1902)," pp. 283-352.
- STRAND MAGAZINE, London.**—"Fox Farming" (Anon.), November, 1912.
- STRATHIE, Rev. R. G., B. D.**—"The Romance of the Black Fox," in "East and West," Toronto, January 13th, 1912.
- TUPLIN, FRANK F.**—"Fox Ranching in Prince Edward Island," in "The Island Patriot," Charlottetown, P.E.I., August 12th, 1912.
- WILSON, J. M., Jr.**—"Florida Fur Farming," in the "Bulletin of the United States Fish Commission," 1897.